

**26^e session du Conseil d'Administration
du Programme des Nations Unies pour les établissements humains
ONU-Habitat
(Nairobi, 8 au 12 mai 2017)**

SEANCE PLENIERE - FRANCE

**Dialogue sur le thème spécial
de la vingt-sixième session du Conseil d'administration**

Point 7 de l'ordre du jour

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les délégués,
Distingués invités,

En premier lieu, permettez-moi d'indiquer que la France s'associe pleinement à la déclaration prononcée par xxx, au nom de l'Union européenne.

Permettez-moi également de préciser que mon intervention portera sur les trois sous-thèmes du thème spécial de cette 26^e session du Conseil d'administration.

Nous nous félicitons du choix de ces sujets, promesses d'échanges à venir riches, devant nous permettre de réfléchir collectivement à la mise en œuvre effective du Nouvel agenda urbain et ainsi de nous engager ensemble dans la bonne direction.

La croissance de la population mondiale constitue un enjeu géostratégique et socio-économique majeur. En 2030, 60% de la population vivra en ville, ce sera 70% en 2050. Sans politique intégrée et inclusive, cette croissance urbaine engendrera des processus de ségrégation sociale et spatiale, rendant d'autant plus aigus les enjeux de lutte contre la pauvreté ou de préservation de l'environnement.

Dans ce contexte, la France prend d'ores et déjà les engagements qui lui permettront d'accompagner, aux côtés de ses partenaires, les transitions démographiques, urbaines et écologiques des territoires qui s'imposent.

Ainsi, nous reconnaissons que :

1. Le droit à un habitat digne est un droit social, universel. Nous devons nous attacher à le défendre et à le mettre en application.

Nous, Etats membres, devons clairement affirmer que l'on ne peut transiger avec les principes fondamentaux des droits de l'Homme ; principes que nous avons d'ailleurs mis en exergue lors de l'adoption de l'Agenda 2030 et du Nouvel agenda urbain.

La ville durable pour tous doit devenir une réalité concrète au Nord comme au Sud. Il nous appartient de favoriser l'accès à des logements de qualité, durables et abordables, offrant un accès aux services essentiels et à des emplois décents mais aussi de garantir une égalité d'opportunités pour tous, hommes et femmes, jeunes et personnes âgées tout autant que personnes en situation de vulnérabilité.

La France a fait de la mixité sociale une pierre angulaire de sa politique urbaine, sur son territoire national comme à l'international. Elle encourage ainsi la production de logements sociaux intégrés à la ville ; approche qui permet par ailleurs de limiter la consommation d'espaces naturels ou périurbains. A ce titre, la France s'est dotée d'une loi instaurant un seuil minimal de 25 % de logements sociaux dans les communes des grandes agglomérations.

Dans ce cadre, le modèle du locatif social apporte une réponse intéressante, un bel exemple d'économie sociale, adaptant l'offre de logement aux besoins des ménages et le niveau des loyers à leur capacité contributive. En effet, force est de constater que les politiques d'accession à la propriété ne permettent de répondre qu'à une faible partie de la demande et, surtout, qu'elles tendent à exclure de l'accès au logement les catégories les plus précaires.

On estime aujourd'hui qu'un milliard d'humains vivent dans des bidonvilles. Si rien n'est fait, ils seront 2 milliards en 2030. Malgré ce contexte d'urgence, il s'agira d'éviter absolument la production de masse, monofonctionnelle, réalisée en périphérie de nos villes, loin des emplois, privilégiant bien souvent la rapidité d'exécution à la durabilité.

2. Pour que les actions entreprises au niveau des villes et de leurs périphéries aient un réel impact tant sur les conditions de vie de chacun que sur l'environnement, il convient de les penser dans leur globalité, au-delà des limites urbaines.

En cela, la France soutient une approche du développement, durable et équilibrée, se traduisant au niveau local par une planification urbaine et territoriale. Intersectorielle, cette dernière se fonde sur une vision à long terme et une gouvernance collective de la ville, associant les citoyens.

Aujourd'hui plus que jamais, cette planification se doit bien sûr d'être climato-compatible. Suivant ce principe, nous avons, en France, revu le contenu de tous nos documents d'urbanisme pour y inclure des objectifs pour le climat et le développement durable.

3. Nous nous félicitons de l'adoption, via le Nouvel agenda urbain, d'un ambitieux cadre pour le financement de l'urbanisation durable qui vient utilement préciser le Plan d'Action d'Addis Abeba.

Nous devons prendre conscience des capacités qu'ont nos collectivités à mettre en œuvre le développement durable au plan local. Il nous faut encourager et créer les dispositifs locaux nécessaires : renforcement des capacités, cadres réglementaires et législatifs, autonomie budgétaire et financière, structures spécialisées. C'est un message de confiance et de responsabilité que nous devons adresser au niveau local. C'est aussi un appel aux institutions financières internationales pour qu'elles prennent à bras le corps la question du financement de la ville durable.

ONU-Habitat aura un rôle particulier à jouer dans la mise en œuvre du Nouvel agenda urbain adopté à Quito. Pas un rôle exclusif mais un rôle particulier, s'appuyant sur ses capacités normatives et opérationnelles. Cette mise en œuvre doit être une illustration de l'esprit des Objectifs du Développement durable, en encourageant les agences, fonds et programmes des Nations unies à travailler ensemble, au service des Etats, principaux responsables de cette tâche complexe.

ONU-Habitat doit donc prendre toute sa place, et l'évaluation indépendante que nous attendons contribuera à la définir, dans ce partenariat global. Le programme doit agir comme un facilitateur, un guide pour tous ceux qui veulent rénover leur modèle urbain. Pour cela, il nous faut un ONU-Habitat fort, mais pas omnipotent, qui doit compter sur ses forces et se réformer pour une meilleure performance. C'est là le principal enjeu de ce Conseil d'administration.

Nous avons trouvé à Quito un accord sur un texte ambitieux. Il nous faut à présent le mettre en œuvre. La France sera attentive à ce que les dépositaires du Nouvel agenda urbain sur le plan international montrent la voie de la collaboration, de la cohérence, et de la coopération entre agences, institutions financières et programmes. C'est un préalable indispensable pour initier de vraies actions, se mettre en ordre de marche et, *in fine*, façonner la ville de demain, solidaire et résiliente.

Mesdames et Messieurs,

Je vous remercie./.